

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2023

N° 007

Objet :

PROJET RD 30 - RD 190 PONT
D'ACHERES

Rapporteur :

Mme Suzanne JAUNET

Date de la Séance :

15 FEVRIER 2023

Date de la Convocation :

9 FEVRIER 2023

Date d'affichage de la
convocation :

9 FEVRIER 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 15 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Jean-Marc JUSTINE, Valentin Guillaume, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	François DAZELLE
Sarah SABOURIN	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Lydie AUGUIN	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Maeva CRUZ	pouvoir à	Marc HONORÉ
Salim LESAGE	pouvoir à	Mourad MERGUI

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 7

Membres absents : 0

PREND ACTE

Secrétaire de séance : Fatiha YAHIAOUI

N°007

OBJET : PROJET DE CREATION DE LIAISON ROUTIERE ENTRE LA RD30 ET LA RD190 « PONT D'ACHERES – BOUCLE DE CHANTELOUP » SUR LES COMMUNES D'ACHERES, DE CARRIERES-SOUS-POISSY, DE CHANTELOUP-LES-VIGNES, DE POISSY ET DE TRIEL-SUR-SEINE (78)

Rapporteur : Mme Suzanne JAUNET

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'environnement et notamment son article L.181-1,
VU l'arrêté préfectoral n° 22-106 du 7 novembre 2022 portant ouverture de l'enquête publique,
VU le dossier d'enquête publique,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Urbanisme, travaux et environnement du 06/02/2023

Considérant que le projet a été reconnu d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 08 février 2013, prolongé par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017,

Considérant que le projet constitue une opération structurante majeure pour le département des Yvelines, en complément du réseau routier actuel,

Considérant que la Préfecture a sollicité l'avis des communes concernées sur le projet et qu'à ce titre il convient d'en délibérer en conseil municipal,

Considérant que l'avis rendu ne pourra être pris en compte que s'il est exprimé au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête,

Considérant la tenue du conseil municipal le 15 février 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : PREND ACTE du projet de liaison routière entre la RD30 et la RD190 « Pont d'Achères – Boucle de Chanteloup » dans le cadre de l'enquête publique au titre de l'évaluation environnementale unique

Fait et délibéré à Achères, le 15 février 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire



Délibération publiée le :

20 FEV. 2023

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20230215-007DEL23_RD30-DE
Date de réception préfecture : 20/02/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site internet de la Ville.